

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 10 (1872)
Heft: 27

Artikel: Les bâtiments académiques : [suite]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-181902>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

pour la Suisse : un an, 4 fr.; six mois, 2 fr.; trois mois, 1 fr.
Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteuro vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Les bâtiments académiques.

III

La meilleure preuve qu'une question n'est pas mûre, c'est lorsque la solution en est impossible. Mais reprenons *ab ovo* l'histoire de tous ces malheureux essais.

Il y a quelques années, le Grand Conseil adoptait, sans trop se faire tirer l'oreille, une loi nouvelle sur l'instruction publique. Cette loi était l'œuvre d'un homme de progrès, secondé par les efforts persévérandts de la Société industrielle et commerciale. Elle faisait de Lausanne le centre d'une grande activité scientifique, commerciale, industrielle et..... littéraire. La loi qui nous régit suppose un nombre considérable d'élèves, de spacieux auditoires, des laboratoires bien entendus, des collections, etc., etc.; c'est un idéal bien éloigné de la triste réalité. Les élèves, sont, il est vrai, assez nombreux, mais où trouver le reste? Les locaux du café Dentan, de l'Alcazar, les nouvelles salles construites à l'Académie, voilà le premier pas vers l'exécution.

Pénétrez dans ces bouges, les uns sombres, les autres fétides, d'autres encore humides et glacés, puis répondez : Sont-ce là les intentions du législateur? Assurément non.

Aussi l'imagination publique et privée s'est donnée carrière. D'abord, où sera l'emplacement des nouvelles constructions? Autant de têtes, autant d'avis différents. La cité fait valoir en sa faveur les droits acquis, sa position centrale; sans parler, cela va sans dire, des escaliers impossibles qui y conduisent et de la température sibérienne dont elle jouit. Montbenon ne présente aucun de ces inconvénients; mais on verrait avec déplaisir cette promenade gâtée par les bâtiments d'instruction publique, qui enlaidissent un passage, tandis qu'aujourd'hui il est orné par les bonnes et les petits enfants, dont les mœurs sont au-dessus de tout reproche. Beaulieu est trop éloigné, trop excentrique; d'ailleurs, où manœuvreraient nos braves soldats, si cette place d'armes venait à leur être ravie?

On veut certainement construire, toutefois sans déranger personne, en satisfaisant les intérêts publics et les intérêts privés. Aujourd'hui, l'on étudie un emplacement nouveau, celui du Champ-de-l'Air, qui vraiment réunit beaucoup d'avantages; il est à une distance égale de tous les quartiers de la ville; et les bâtiments académiques auraient pour consé-

quence heureuse de donner une plus-value aux terrains avoisinants et d'utiliser la douane, dont on ne sait que faire.

Ainsi, Monsieur, les emplacements principaux se réduisent à quatre; maintenant, supposez pour chacun d'eux quatre projets, et vous arrivez à un chiffre déjà respectable, c'est-à-dire à un dédale duquel on ne peut se tirer. C'est ici que l'abondance des biens est vraiment nuisible.

Corrigeons une petite inexactitude que nous venons de commettre; Beaulieu n'a vu éclore aucun projet; en revanche, la Cité en possède une douzaine, ce qui rétablit, et au delà, le chiffre indiqué plus haut.

Que seront-elles, que doivent-elles être, ces futures et très futures constructions académiques? Le choix est grand, depuis le hangar jusqu'au palais. L'idée du hangar a été soutenue par quelques patriarches, qui estimaient que chaque génération doit se suffire à elle-même; dans leur opinion, il faudrait construire pour une trentaine d'années seulement, légèrement, sobrement, économiquement, et laisser à nos descendants l'honneur de continuer notre œuvre.

Après les perfectionnements incontestables apportés aux tentes par M. Melley, nous sommes surpris que personne n'ait songé à tenter les établissements d'instruction publique; ce serait encore à meilleur marché que le hangar, et les emplacements ne manqueraient pas. L'académie et ses attenances deviendraient nomades, excellent moyen pour dissiper certaines jalousies et certains orgueils de clocher qui se manifestent au sein de notre Grand Conseil. Les mois de décembre et de janvier se passeraienr à Montreux, puis l'on remonterait graduellement jusqu'au Gros de Vaud. Les examens de baccalauréat et de licence auraient généralement lieu à la vallée du Lac de Joux ou au Pays d'Enhaut. Malheureusement, ce procédé n'est guère applicable qu'aux cours de lettres; c'est sans doute pour cette raison qu'on n'y a pas pensé.

Qu'il y a loin de ces locaux simples et modestes aux magnificences proposées pour la Cité ou Montbenon, au pont en Y jeté sur la vallée du Flon, aux terrasses d'une hauteur vertigineuse dominant la Grenette et la Riponne! Ces splendeurs n'ont cependant pas été approuvées; un élément nouveau est entré dans la question, c'est la construction d'un hôpital cantonal.

Lorsque celui-ci aura trouvé sa place, on pourra

